LE CONSEIL DES MINISTRES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Paul Girard, président de la 1re Chambre de la Cour d'appel de Paris, est délégué dans les fonctions de directeur du cabinet du garde des Sceaux, en remplacement de M. Léon Ducom.

M. Bonnassieux, substitut du procureur général, près la Cour d'appel de Paris, est nommé avocat général, en remplacement de M. Léon Ducom.

La réforme de l'enseignement

M. Jean Zay, ministre de l'Education nationale, a soumis au Conseil un projet de loi destiné à organiser l'enseignement du premier et du second degré.

Les principales dispositions prévues par la nouvelle loi sont les suivantes :

Le certificat d'études primaire élémentaire sera exigé des enfants qui poursuivront, dans un établissement du second degré, des études correspondant à l'enseignement secondaire, à l'enseignement primaire supérieur et à l'enseignement technique.

L'enseignement du second degré commencera par une année d'études dans une classe d'orientation. Après cette année d'orientation, il sera donné dans trois sections : classique, moderne et technique. Les programmes étant aménagés de manière à permettre en cours d'études, mais surtout pendant les premières années, les passages éventuels d'une section à une autre.

Les futurs instituteurs devront avoir fait des études complètes dans une des sections de l'enseignement du second degré et être munis du baccalauréat. Ils recevront ensuite obligatoirement une formation professionnelle dans les écoles normales primaires. Les futurs maîtres des enseignements du second degré devront justifier, en même temps que de grades et de titres de l'enseignement supérieur, d'un certificat d'aptitudes professionnelles. Ce projet de loi a été unanimement approuvé par le Conseil des ministres.

La cravate de Commandeur de la Légion d'honneur à M. Le Beau

M. Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, a présenté un projet de loi relatif à la tenue de la comptabilité de chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Sur la proposition du ministre de l'Intérieur, le président de la République a signé un décret aux termes duquel M. Le Beau, gouverneur général de l'Algérie, est promu commandeur de la Légion d'honneur.

Les 40 heures et les retraites des mineurs

M. Lebas, ministre du Travail, a fait signer un décret concernant l'application des 40 heures dans les industries chimiques et dans les industries des cuirs et peaux, ainsi qu'un décret modifiant les lois sur la caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs.

Les prélèvements sur le Pari Mutuel

M. Georges Monnet, ministre de l'Agriculture, a présenté un projet de loi qui a été approuvé, tendant à modifier la répartition des prélèvements sur le Pari Mutuel, afin de favoriser avec les fonds rendus disponibles l'élevage hippique.

Nationalisation d'usines

Enfin, M. Gasnier-Duparc, ministre de la Marine, et M. Pierre Cot, ministre de l'Air, ont fait approuver la nationalisation de plusieurs usines dont les fabrications intéressent la marine et l'air.

Les usines nationalisées

Paris, 2. — Le Ministère de l'Air communique :

« M. Pierre Cot, Ministre de l'Air, a soumis aujourd'hui à la signature du Président de la République, trois décrets portant expropriation de l'usine Farman, à Boulogne-Billancourt, des ateliers du Nord de la France et des morceaux du terrain de l'usine Hanriot, à Bourges ».

LA CARRIÈRE DE M. CAVARROC

M. Raoul Cavarroc, qui vient d'être nommé procureur général près la Cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Louis Gaudel, est né à Figeac, en 1884. Successivement substitut à Rodez (1909), procureur de la République à Montélimar (1917), substitut général à Grenoble (1921), avocat général à Riom (1926), substitut général à Paris (1931), M. Cavarroc, remplissait les fonctions de procureur de la République près le tribunal civil de la Seine, depuis le 10 décembre 1934. Le nouveau procureur général est le neveu de Victorien Aulard.

CELLE DE M. DUCOM

M. Léon Ducom, qui vient d'être nommé procureur de la République près le Tribunal civil de la Seine, en remplacement de M. Raoul Cavarroc, est né en 1878, à Manciet (Gers). Successivement juge suppléant à Tulle (1904), procureur de la République à Civray (1912), substitut général à Amiens (1919), substitut au Parquet de la Seine (1925), substitut général à la Cour de Paris (1931), avocat général à la Cour de Paris (octobre 1936), M. Ducom était directeur du cabinet de M. Marc Rucart, garde des Sceaux. Il avait déjà été, à la Chancellerie, directeur du cabinet de M. Abel Gardey en 1932.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE DANS LES ÉCOLES ET LA PRÉPARATION MILITAIRE OBLIGATOIRE

Paris, 2. — M. Vincent Auriol, ministre des Finances légèrement souffrant, n'assistait pas à la délibération gouvernementale qui s'est tenue ce matin.

D'autre part, les projets de loi, présentés hier par M. Dezarnaulds et concernant l'éducation physique dans les écoles et la préparation militaire obligatoire, n'ont pas été soumis ce matin à la signature du Président de la République. Ils le seront lors d'un conseil ultérieur.

Le nouveau directeur du Cabinet du Garde des Sceaux

Paris, 2. — M. Paul Girard, président de chambre à la Cour d'Appel de Paris, a été nommé directeur du cabinet de M. Marc Rucart, garde des Sceaux, en remplacement de M. L. Ducom, nommé procureur de la République, près le Tribunal civil de la Seine.

M. VIÉNOT, VENANT DE TUNIS A ATTERRI A MARIGNANE

Marignane, 2. — M. Viénot, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, est arrivé à 14 h. 10 par l'hydravion du service quotidien d'Air-France. Il est parti en automobile pour Marseille, qu'il quittera, ce soir, par le rapide de Paris.

HORAIRE des TRAINS de la C.F. du NORD
GUIDE Indicateur LOUIS MASSON Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT

AU SÉNAT

LE DÉLAI DE RÉVISION DES PRIX DES DENRÉES AGRICOLES RÉGLEMENTÉES

Une proposition de loi tendant à la prorogation de ce délai a été adoptée

Paris, 2. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules JEANNENEY.

Le Sénat vote sans débat le projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à la ratification du décret du 30 octobre 1935 portant fusion des personnels de l'instruction publique et de l'enseignement technique de l'administration centrale du ministère de l'Education nationale.

Le ministre de l'Agriculture dépose sur le bureau le projet relatif aux conventions collectives dans l'agriculture, ainsi que le projet organisant les rapports entre employeurs et employés des professions agricoles. Ces deux projets ont été déjà votés au Palais-Bourbon.

L'exposé de M. Veyssière

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. VEYSSIERE, tendant à proroger le délai de révision des prix des denrées agricoles réglementées.

« La proposition aujourd'hui soumise au Sénat, déclare M. Veyssière, a déjà été votée en décembre dernier par la Haute Assemblée sous la forme d'un amendement que la Chambre ne disjoignit que pour des raisons de procédure. Un nouveau débat sur le fond ne semble donc pas indispensable à l'heure actuelle. Toutefois, il pourrait paraître anormal d'accorder des pouvoirs au gouvernement sans savoir s'il accepte ces pouvoirs ou si, les acceptant, il a l'intention d'en user.

» D'autre part, depuis le mois de décembre dernier la question du blé a singulièrement évolué, un mois après la fixation à 140 francs du prix du blé, intervint la dévaluation. La loi édictant cette dévaluation avait donné pouvoir au gouvernement jusqu'au 31 décembre, de modifier le taux des salaires et le prix des denrées agricoles réglementées, le gouvernement usa bien de ces facultés pour les salaires, mais il s'abstint de le faire pour le blé. »

C'est la raison pour laquelle M. Veyssière fit voter un amendement à la loi de finances porogeant les dispositions de l'article 15 de la loi de dévaluation. Cet amendement, disjoint par la Chambre, a été repris par la commission sénatoriale de l'agriculture sous la forme d'une proposition de loi sur laquelle la Haute Assemblée est appelée aujourd'hui à se prononcer.

D'ailleurs, sans attendre le vote de cette proposition, M. Patizel, président de l'Office du blé, prit l'initiative de réunir la commission de cet office pour lui demander de se prononcer sur la révision du prix fixe en août. Mais cette révision ne recueillit que 32 voix, soit moins des trois quarts des votants, les onze fonctionnaires représentant le gouvernement à l'Office ayant voté contre.

« Cet échec, déclare le sénateur de la Seine-Inférieure, a eu un grand retentissement dans nos campagnes, précisément à l'heure où le gouvernement impose aux agriculteurs la charge nouvelle que constituent les allocations familiales. Quant aux produits agricoles, ils ne se vendent plus à des prix rémunérateurs. »

M. Veyssière demande donc au ministre de l'Agriculture s'il accepte les pouvoirs que lui accorde la proposition en discussion et si, les acceptant, il entend en user.

La réponse de M. Monnet

M. MONNET répond que le gouvernement accepte les pouvoirs que le Sénat veut bien lui accorder, mais c'est une autre chose de savoir s'il entend en user. Un des principaux avantages du système de l'Office du blé consiste à créer la stabilité des prix. Or, on porterait une atteinte dangereuse à cette stabilité en permettant que le prix du blé fut révisé en cours de campagne. C'est le principe même de l'Office du blé qui s'oppose à une telle révision, néanmoins le ministre accepte la proposition et s'engage même à la faire voter par la Chambre.

M. VEYSSIÈRE constate que le ministre n'a pas l'intention d'appliquer sa proposition.

« La véritable raison de votre opposition, poursuit l'orateur, est que vous redoutez une hausse très sensible du prix du blé. Mais depuis quelque temps n'y a-t-il pas eu une majoration importante du prix du pain, sans majoration correspondante du prix du blé ? Si le produit d'une nouvelle majoration allait aux agriculteurs, le pays comprendrait certainement que la classe paysanne bénéficiât, elle aussi, d'une augmentation de son pouvoir d'achat. »

M. MONNET remercie M. Veyssière d'avoir fait observer que l'augmentation du prix du blé aurait entraîné une hausse du prix du pain. Cette hausse eut atteint 30 centimes par kilo de pain. Le gouvernement entend poursuivre avec méthode et prudence une politique de revalorisation de tous les produits agricoles et d'extension des lois sociales aux ouvriers agricoles.

On entend successivement MM. MAUGER (Cher) et THIBAULT (Sarthe).

Le ministre, dans une dernière intervention, déclare que le problème de la main-d'œuvre agricole pourra être débattu dans toute son ampleur le 11 mars, lors de la discussion de l'interpellation de M. Ouvre.

La discussion générale est close.

LE VOTE

L'article premier est mis en discussion et, après intervention de MM. DORMANN et Marcel DONON, est accepté par 251 voix contre 41 avec le texte suivant qui a été amendé par une proposition de M. Dormann :

« Si, avant la clôture de la session ordinaire de 1937, une hausse notable du coût de la vie se produit par rapport aux indices du 1er octobre 1936, le gouvernement devra, après avis des organismes habilités à cet effet par la loi, provoquer la révision des prix des denrées agricoles soumises à réglementation. »

L'article 2 et dernier est voté à mains levées ainsi que l'ensemble.

La discussion de l'interpellation de M. Lesache sur l'application des lois concernant les sociétés est fixée au 9 mars. Le Sénat se réunira jeudi, à 15 heures, pour l'examen du projet réglementant l'industrie du taxi.

Séance levée à 16 h. 55.

LA MOBILISATION INTÉGRALE EN ITALIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Armement et militarisation

Après avoir écouté le rapport du Duce sur la préparation militaire de la nation, le grand Conseil a approuvé un ordre du jour dans lequel il est dit que tout en considérant la préparation militaire comme satisfaisante, il estime que toute éventualité, même éloignée, de limiter les armements, est désormais définitivement à exclure.

Il décide, par conséquent :

a) La réalisation d'un plan pour le développement ultérieur des formes armées ;

b) La prorogation pour cinq ans des fonctions confiées au commissariat général pour les fabrications de guerre ;

c) La militarisation intégrale de toutes les forces actives de la nation, de 18 à 55 ans, par des rapels périodiques des classes mobilisables.

d) La réalisation maxima de l'autarchie en ce qui concerne les besoins militaires et de sacrifier totalement si nécessaire les besoins civils aux besoins militaires ;

e) D'inviter la science et la technique italienne à collaborer à la réalisation rapide de cette autarchie parce que c'est seulement par la science, par la valeur et par l'esprit, prêts à toute éventualité que les peuples doués peuvent résister à une éventuelle agression de pays riches d'argent et qui possèdent de plus grandes ressources naturelles.

L'ordre du jour en faveur des insurgés espagnols

Après avoir écouté un rapport du ministre des Affaires étrangères, M. Galeazzo Ciano, sur la situation internationale, le grand conseil du fascisme a approuvé les ordres du jours suivants :

« Le grand conseil du fascisme exprime sa solidarité à l'Espagne nationale et il salue les forces armées de Franco dont la victoire doit représenter la fin de toute convulsion bolchevique dans l'Occident et le début d'une nouvelle époque de puissance et de justice sociale pour le peuple espagnol lié au peuple italien par des liens séculaires de langue, de religion et d'histoire. Le ministre des Affaires étrangères est chargé de porter officiellement à la connaissance du gouvernement Franco le présent ordre du jour ».

La politique extérieure

Le deuxième ordre du jour dit :

« Le grand conseil du fascisme, après avoir écouté le rapport du ministre des Affaires étrangères sur l'activité de la politique italienne après le 18 novembre, l'approuve pleinement et lui adresse de vives félicitations ; il est heureux de constater que la politique d'entente italo-allemande s'est développée et a montré sa vigueur progressive et réaliste.

» Il considère avec satisfaction que les accords italo-britannique du 2 janvier représentent une clarification utile des rapports entre les deux pays, en ce qui concerne la Méditerranée ; il prend acte des résultats positifs atteints par les entretiens italo-turcs de Milan, et il affirme à nouveau sa volonté de collaboration pacifique effective dans tous les domaines et avec tous les pays qui ont montré ou montreront qu'ils veulent collaborer avec l'Italie fasciste ».

Le salut au Maréchal Graziani

En terminant, le grand conseil a envoyé un salut et des vœux fervents au vice-roi maréchal d'Italie, Rodolfo Graziani, « dans la certitude qu'il saura appliquer les lois de Rome justes mais inflexibles ».

Il a, d'autre part, adressé un éloge aux fascistes et aux ouvriers italiens d'Addis-Abéba, pour l'attitude qu'ils ont tenue après l'attenta. Le grand conseil du fascisme se réunira à nouveau le 3 mars, à 22 heures.

L'IMPORTANCE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE GRAND CONSEIL

Rome, 2. — Les décisions prises cette nuit, par le grand Conseil, engagent définitivement l'Italie sur la voie de la mobilisation générale et permanente de toutes se forces en hommes et en matériel, en vue de la défense nationale.

Le point le plus saillant du communiqué publié à l'isue de cette première réunion, est sans aucun doute le ton employé par le Duce pour inciter la science et la technique italienne à arriver à une autarchie absolue. Ces forces nationales sont, en effet, destinées, selon le chef du gouvernement italien, à permettre « aux peuples moins doués de résister à l'agression éventuelle des pays riches en argent et possédant les plus grandes ressources naturelles ».

Une réponse au réarmement de la Grande-Bretagne

Cette déclaration apparaît comme la confirmation de la campagne développée par la presse italienne, au cours des dernières semaines, contre l'armement intensif des grandes démocraties, et notamment la Grande-Bretagne. Cette distinction entre puissances riches et puissances pauvres, semble remplacer celle que l'Italie avait adoptée avant la conquête de son nouvel empire colonial, entre les puissances satisfaites par le traité de paix et les autres.

« Mais alors que l'Italie, nation insatisfaite désirait une révision du statu quo, aujourd'hui elle se considère comme menacée du fait de sa pauvreté relative, et veut s'organiser dans une puissance défensive. »

Les mesures générales adoptées sont en effet d'une importance telle qu'elles envisagent même « le sacrifice des exigences civiles au profit des exigences militaires.

Crainte d'un conflit armé

On se rappelle que le commissariat général pour les fabrications de guerre avait été institué en vue de la campagne d'Ethiopie. La prorogation de cet organisme montre que l'Italie considère que le danger d'un conflit armé n'est pas à exclure. Ce danger éventuel est même considéré comme plus grave, puisque les autres mesures, telles que la mobilisation permanente des hommes de 18 à 55 ans, avec période militaire, n'avaient pas été décrétées lors du conflit Ethiopien.

Cependant, malgré ces préparatifs guerriers, le Grand Conseil tient à faire connaître son désir de paix dans tous les domaines et avoir tous les pays qui ont montré et montreront vouloir collaborer avec l'Italie fasciste.

Cette déclaration qui vient après les éloges adressés au comte Ciano, ministre des Affaires étrangères, indique la direction que l'Italie entend donner à cette collaboration si le Grand Conseil considère le « Gentlemens's Agreement » comme un élément clarificateur des rapports italo-britanniques dans la Méditerranée, il se réjouit, d'autre part, du développement pris par l'entente italo-allemande.

Enfin, il faut également relever le témoignage de solidarité avec l'Espagne nationaliste. Cette solidarité est d'ailleurs mise en relief par la presse de ce matin qui rend compte de la présentation au général Franco des lettres de créance du nouvel ambassadeur d'Italie en Espagne.

Et maintenant...

Le Grand Conseil a donc, dans une première séance, épuisé son ordre du jour en ce qui concerne la politique étrangère et la défense nationale. Il a encore à prendre des décisions en matière de politique intérieure et notamment en ce qui concerne la défense de la race. On pense généralement que les décisions prises donneront, dans une certaine mesure, les moyens de réaliser le lourd programme de Défense nationale et d'accroissement des forces armées décidé cette nuit.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
NOUVELLE RÉPARTITION..... NOUVEAUX LOTS DE CONSOLATION...
Série 4 — 20 — MARS — ROUBAIX
1 Billet = 2 numéros 2 chances
9400

L'exploit de bandits en auto à Vincennes

Le chauffeur et l'encaisseur délesté de 300.000 francs, n'eurent pas le temps de se défendre contre leurs quatre agresseurs

Paris, 2. — Comme nous l'avons relaté dans nos dernières éditions, hier soir, vers 18 heures, à Vincennes, sur le boulevard George-V, une camionnette appartenant à la Banque Populaire de l'Est rentrant de sa tournée de banlieue, troubla soudain le silence. Le chauffeur, Jean Broudicq, 39 ans, regagnait le siège social ; à ses côtés, l'encaisseur Ernest Hangot, 38 ans, qui, dans une sacoche, rapportait à la banque l'argent et les valeurs ramassées au cours de la tournée quotidienne. Quand M. Broudicq entendit le bruit d'une voiture roulant derrière lui, puis un léger coup d'avertisseur et vit les phares s'allumer, il étendit, d'un geste exercé, sa main, voulant dire « passez » et prit rigoureusement sa droite. Le chauffeur avait à peine ralenti sa vitesse. L'automobile, une « Citroën » d'un modèle assez ancien, doubla la camionnette en appuyant fortement sur la droite, contraignant M. Broudicq à s'arrêter net.

Celui-ci n'eut pas le temps de demander des explications. Ce fut tout d'abord le classique « haut les mains ! » prononcé par quatre hommes descendus en hâte de leur voiture, une partie du visage masqué par un foulard et tenant chacun un revolver. Un cinquième bandit, lui, le visage découvert, était resté au volant de la voiture dont le moteur tournait au ralenti. Le chauffeur et l'encaisseur levèrent les mains, mais ce dernier était bientôt arraché de sa banquette et déposé sur le trottoir, tandis que son compagnon, en même temps qu'il sentait sur la nuque le canon d'une arme, recevait l'ordre de demeurer au volant et de ne faire aucun geste.

Immédiatement, deux des bandits se mirent à fouiller la camionnette, prenant un peu au hasard ce qui leur tombait sous la main et enfouissant le tout dans un sac de toile. 300.000 francs ont été ainsi dérobés. La scène n'avait pas duré cinq minutes. L'automobile des bandits filait maintenant à toute allure dans l'avenue, prenait la rue du Fort et disparaissait dans la direction de Fontenay-sous-Bois.

Les deux victimes durent, à pied, gagner un garage des environs, d'où ils alertèrent la gendarmerie et la police. Un peu plus tard, M. Fouquet, commissaire de Vincennes, commençait son enquête. Le chauffeur fit au magistrat la relation des différents épisodes de l'attentat. L'encaisseur y ajouta une note personnelle, mais l'un et l'autre furent incapables de fournir un signalement précis des bandits.

Lisez dans LE RÉVEIL ILLUSTRÉ
20 PAGES :: — :: 40 CENTIMES
UN CONTE ORIGINAL — Souvenir de Jeunesse par Y. FOURDRAIN-DENUTTE
SES PAGES DU CINÉMA — LES FIGURANTS D'HOLLYWOOD — L'ILE DES VEUVES
DES DESSINS DE SIEGL — LES COULISSES DU SEPTIÈME ART
SA PAGE DU TRICOT — "PORTO" Veste et Toque pour dame (t. : 40) etc...
Le R. I. publiera prochainement
LE BULLETIN DE RÉPONSE DE
SON GRAND PRIX DE LA MEILLEURE MAXIME
300 PRIX d'une valeur dépassant 50.000 francs dont 30 billets de la Loterie des R. L.
1er PRIX: 10.000 francs en espèces et 1 billet des R.L.
ET
UN NOUVEAU ET DÉLICIEUX ROMAN
Demandez le « Réveil Illustré » à tous nos Vendeurs et Dépositaires

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX

M. LÉON BLUM A EXALTÉ L'AMITIÉ FRANCO-ANGLAISE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

MM. Blum, Chautemps, Gasnier-Duparc, François de Tessan, Paul-Boncour, Henri Béranger et de nombreuses personnalités assistaient au déjeuner.

M. de Tessan, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, a prononcé un discours dans lequel il a évoqué la grande part prise par l'ambassadeur au renforcement de l'entente franco-anglaise; entente qui seule permet d'assurer la stabilité européenne.

Le discours de M. Blum

M. Léon Blum, parlant après M. de Tessan, a traité notamment de l'entente franco-anglaise.

« Depuis juin, a-t-il dit, entre la France et la Grande-Bretagne, beaucoup de questions délicates ont été réglées et nous avons du déterminer notre attitude sur beaucoup de problèmes très difficiles. **L'accord entre la France et l'Angleterre, je puis le dire, est plus étroit aujourd'hui qu'il ne l'avait été depuis longtemps dans notre histoire.**

» La politique des deux puissances se développe suivant des lignes exactement parallèles et c'est un grand bienfait pour la France et aussi pour l'Europe toute entière. Depuis un siècle il n'y a plus entre nous que l'émulation la plus noble pour la paix universelle, pour le progrès humain, pour le progrès dans la liberté. La France aujourd'hui recherche une accomodation entre sa volonté d'action collective et notre besoin de liberté individuelle.

» C'est pendant que vous avez représenté la Grande-Bretagne à Paris, a ajouté M. Blum, qu'a été signé l'accord tripartite auquel nous attachons la même importance que vous et dont les complexes de notre politique financière et monétaire n'altéreront ni la lettre ni l'esprit. »

En terminant, M. Blum a rendu hommage à l'œuvre de l'ambassadeur et a bu à l'amitié toujours plus étroite et plus cordiale entre les deux pays.

l'allocution de Sir George Clerk

Sir Georges Clerk, ambassadeur de Grande-Bretagne, a prononcé à son tour une allocution dans laquelle il a déclaré notamment :

« Durant trois ans nous avons passé par des périodes anxieuses et difficiles, mais pendant tout ce temps nos deux gouvernements ont travaillé sans relâche dans deux grands buts, l'un de nourrir et d'augmenter la confiance internationale, l'autre de resserrer toujours plus étroitement les liens d'amitié et de confiance entre la France et la Grande-Bretagne, car plus nous sommes unis en pensée et en intentions, plus sera efficace l'appui que nous pourrons apporter à ce qui, je crois, nonobstant toutes les différences d'opinion et toutes les craintes, reste le désir universel d'un monde tourmenté : le travail pour raffermir la paix et dégager la route par laquelle nos successeurs pourront en bon espoir poursuivre la recherche de la vraie évolution de l'esprit humain. »

LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

LES RÉPUBLICAINS ont repris leur marche en avant sur le front de Motril

Ils ont d'autre part amélioré leurs positions à Oviedo où ils tiennent sous leur feu la fabrique d'armes

Front de Motril, 2. — (Almeria). Les forces républicaines ont repris leur marche en avant dans tous les secteurs de Motril qui constituent l'aile gauche du front de Grenade. Maintenant le contact est pris avec les insurgés dans les secteurs bordant la mer. L'artillerie gouvernementale a pilonné durement les positions adverses dont quelques-unes ont dû être abandonnées par les insurgés pour être immédiatement occupées par l'assaillant.

Les opérations à Oviedo

Madrid, 2. — On mande de Gijon :

Les dernières nouvelles parvenues à Gijon annoncent que les troupes républicaines ont amélioré leurs positions à Oviedo, notamment celle du « Tribunal des Mineurs ». Ils ont effectué une opération rectifiant les positions aux environs de la fabrique d'armes et, maintenant, une partie de cet édifice se trouve sous le feu des milicens retranchés dans la partie arrière du « Tribunal des Mineurs ».

L'aviation loyale est très active sur le front de Cordoue

Andujar, 2. — L'aviation loyale, qui s'était à peine montrée ces temps derniers sur le front de Cordoue, est maintenant très active. Les aviateurs loyaux ont bombardé et mitraillé copieusement les positions insurgées causant de lourdes pertes aux combattants. Les insurgés donnent l'impression de vouloir attaquer franchement au Nord de Cordoue, dans le secteur de Pozoblanco, qui commande toute la région minière de Querto Llano et d'Almaden.

Importantes concentrations rebelles dispersées dans le secteur de Pinto

Le Conseil délégué pour la défense de Madrid publie à midi le communiqué suivant :

« Aucun changement d'importance à signaler depuis vingt-quatre heures sur le front de Madrid. Au cours d'un coup de main sur le secteur de la route de la Corogne, les troupes républicaines ont fait des prisonniers. Sur le secteur de Pinto, l'aviation de chasse républicaine a mitraillé et dispersé d'importantes concentrations ennemies.

M. Zamora n'a pas l'intention de gagner Burgos

Paris, 2. — M. Alcala Zamora interviewé au sujet de l'information publiée à Bilbao selon laquelle il aurait l'intention de gagner Burgos, a déclaré à un rédacteur de l'Agence Havas que cette information est absolument inexacte.

La remise au général Franco des lettres de créance de l'Ambassadeur d'Italie

Salamanque, 2. — Mme Franco et sa fille ont assisté derrière une verrière sur le balcon du palais, à la cérémonie de remise des lettres de créance de M. Roberto Cantalupo, ambassadeur d'Italie auprès du général Franco.

Le généralissime en uniforme de général, la poitrine barrée de l'écharpe de la grand croix de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, reçut d'abord la lettre que lui fit remettre le nouvel ambassadeur, puis, descendant de l'estrade, serra la main de ce dernier avec effusion.

Dans le plus profond silence, l'ambassadeur fait son discours, puis le général Franco remonta sur son estrade pour y répondre.

Après quoi le généralissime, l'ambassadeur et leurs suites se rendirent sur le balcon central. C'est à ce moment-là que toutes les musiques ont joué l'hymne royal, que la foule a écouté religieusement.

Le départ de l'ambassadeur, accompagné de M. Antonio de Sangroniz, chef du cabinet diplomatique, a eu lieu avec le même cérémonial que l'arrivée et il a donné lieu à de nouvelles manifestations d'enthousiasme.

Mais ce fut du délire lorsque, à son tour, le général Franco monta en voiture pour rejoindre le quartier général. La troupe dut repousser la foule qui cherchait à rompre les barrages sur son passage, celui de Mme Franco et de grands chefs militaires. Le général Mola a été particulièrement acclamé.

Le discours du général Franco

Salamanque, 2. — Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la remise des lettres de créance de l'ambassadeur d'Italie, le général Franco, après avoir souligné l'importance considérable de cette cérémonie et exalté l'œuvre grandiose de Mussolini, sous la souveraineté du roi d'Italie et empereur d'Ethiopie a déclaré qu'au moment où le triomphe des nationalistes est certain, mais alors qu'il reste encore une partie du territoire soumis aux autorités étrangères les chaleureuses déclarations de l'ambassadeur, dans lesquelles il voit une interprétation de la pensée du Duce, est le plus grand stimulant et le plus efficace appui moral qu'on pouvait souhaiter.

Le général Franco a dit plus loin : Le peuple italien et son insigne gouvernement savent que les efforts que nous faisons aujourd'hui contre l'esprit dissolvant et matérialiste qui défait les nations sont non seulement une croisade de défense de la liberté de la patrie, mais qu'ils constituent aussi la plus formidable bataille des temps modernes pour la civilisation chrétienne.

LA MISE AU POINT DES CONTROLES TERRESTRE ET MARITIME

Londres, 2. — La mise au point des contrôles terrestre et maritime de l'Espagne ne devant apparemment être terminée que vendredi, la mise en pratique de ces mesures prendra 15 ou 20 jours. De ce fait, les dispositifs prévus ne sauraient fonctionner complètement qu'au bout de ce laps de temps, c'est-à-dire aux environs de la dernière semaine de mars.

Les sections de la Chambre belge ont adopté le projet de loi relatif à la non-intervention

Bruxelles, 2. — Les sections de la Chambre ont adopté, par 79 voix contre 19 et 14 abstentions, le projet de loi tendant à assurer la non-intervention de la Belgique dans la guerre civile espagnole. Ce vote, préliminaire au vote de la Chambre elle-même, montre que le projet y sera adopté à une large majorité. Mais dans certaines sections le débat a été animé.

Tout en se déclarant d'accord sur le principe même, des députés ont estimé que ce projet portait atteinte à la liberté du citoyen, en l'empêchant de combattre pour son idéal. Le président de la Chambre, M. Camille Huysmans, qui fit, en Espagne, des déclarations qui eurent un grand retentissement en Belgique, s'est abstenu en déclarant que la politique de non-intervention constituait une parodie.

Une initiative belge en faveur des victimes de la guerre civile

Bruxelles, 2. — Le gouvernement belge va prendre une initiative en vue de promouvoir l'action humanitaire internationale en faveur des victimes de la guerre civile en Espagne, surtout en ce qui concerne les femmes et les enfants, aussi bien du côté nationaliste que du côté gouvernemental. Il s'agirait de continuer l'œuvre de la Croix-Rouge, qui menace de prendre fin bientôt, à cause du manque de fonds.

Le gouvernement belge s'est mis en rapport avec le gouvernement suisse, particulièrement qualifié, et il se mettrait incessamment en rapport avec les gouvernements britannique et français. Tous les pays d'Europe seraient appelés à soutenir cette action.

TROIS FINLANDAIS SOUPÇONNÉS D'ÊTRE DES VOLONTAIRES POUR L'ESPAGNE ONT ÉTÉ ARRÊTÉS A DUNKERQUE

Hier matin, trois passagers débarquant à Dunkerque, du vapeur danois « A.P. Bernstorff », qui venait d'arriver d'Esbjerg, attiraient l'attention de l'inspecteur Stebach de la police spéciale, chargé du contrôle.

Interrogés, les trois voyageurs exhibèrent des passeports suédois paraissant parfaitement en règles, mais l'inspecteur put établir qu'il s'agissait en réalité de sujets finlandais.

Ils n'ont pu donner aucune explication sur les buts de leur voyage en France ni sur la façon dont ils sont entrés en possession des faux passeports suédois.

Ils ont été déférés au parquet sous l'inculpation d'utilisation de faux-passeports.

Il est probable qu'ils seront également poursuivis pour avoir contrevenu à l'arrêté ministériel du 29 février 1937, sur le principe de non-intervention, car on croit bien, se trouver en présence de volontaires pour l'Espagne.

Le Colonel De Pardieu le défenseur de Lille en 1914 est décédé à Paris

Nous apprenons que M. le Colonel de Pardieu, chef de la défense de Lille en 1914, est décédé en son domicile, à Paris.

A ce sujet, la Société de la Mutuelle des Défenseurs de Lille nous envoie un communiqué où il est dit notamment :

« Tous les Défenseurs de Lille qui furent en 1914 sous les ordres du Commandant de Pardieu, pleurent la disparition de leur vaillant chef ; tous les membres de la Mutuelle sont profondément attristés de la Mort de leur bienveillant Président d'honneur. La Mutuelle, le Cercle Sportif et les Défenseurs de Lille Octobre 14 sont en deuil ».

Ajoutons que ce deuil sera partagé par de nombreux Lillois qui se souviennent combien, en sa calme maîtrise fut héroïque la conduite du chef des défenseurs de Lille en 1914.

Pendant trois jours, en Octobre, avec une poignée d'hommes, et, obéissant aux ordres reçus, de Pardieu s'opposa à l'entrée des Allemands dans Lille. Pour ce faire, il disposait de 2.000 hommes environ, et les Allemands croyant trouver dans Lille une garnison beaucoup plus importante, avaient massé autour de la ville environ 40.000 hommes.

Sous un bombardement intensif, Lille « flamba » bientôt un peu de tous côtés. De plus, les munitions de la petite garnison qui en défendait l'accès s'étaient rapidement épuisées.

Il fallut capituler !

Mais de Pardieu et ses hommes avaient fait tout leur devoir. Grâce à leur résistance, la « course à la mer » vers Dunkerque et Calais des armées allemandes avait été ralentie, tant et si bien que l'on peut dire que cette résistance de la capitale des Flandres fut un des facteurs de la victoire future qui sauva le pays. Elle permit la concentration des troupes françaises au delà de la Lys.

De Pardieu fut emmené captif en Allemagne. Longtemps, les Allemands incrédules s'efforcèrent de découvrir les nombreuses troupes «cachées dans Lille», selon eux, et avec lesquelles ce véritable soldat leur avait tenu tête. Ces recherches furent vaines, et pour cause. Les effectifs dont disposait de Pardieu étaient réellement des plus faibles. Les Allemands ne voulurent jamais le croire.

Après la guerre, le vaillant colonel de Pardieu fut à l'honneur. Les hommages qui lui furent rendus étaient non seulement mérités, mais certainement encore en-dessous des mérites réels de ce soldat qui sut se montrer un grand chef en des circonstances tragiques, et dont Lille conservera le nom avec fierté.

Ajoutons que M. le colonel de Pardieu est décédé à l'âge de 75 ans, et que ses obsèques ont eu lieu à Paris, et dans le Rhône, son département natal.

LA CONFÉRENCE DE L'« AS » MICHEL DETROYAT A LILLE

La Société des Officiers de réserve de l'armée de l'Air du Nord et du Pas-de-Calais rappelle à ses adhérents que la conférence donnée par Michel Détroyat sur ses « Impressions d'Amérique », aura lieu samedi 6 mars à 20 h. 30, à la Salle des Ambassadeurs à Lille.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 3 mars 1937. — Soleil : lever, 6 h. 21 ; coucher, 17 h. 25 ; Lune : lever, 0 h. ; coucher, 8 h. 35.

Aujourd'hui : Saint-Marin. — Demain : Mi-Carême.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Encore quelques ondées ou giboulées nocturnes ; amélioration passagère ; demain, nouvelles pluies le soir ; Vent variable, faible, s'orientant à Sud-Est. Minimum de température stationnaire par rapport à celui de la veille ; gelées nocturnes.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

1665. Mort de Nicolas Poussin, un des plus illustres peintres français.

1719. Mort du chimiste Boettcher, qui inventa, en 1705, le procédé de fabrication de la porcelaine de Saxe.

1861. Le tsar Alexandre II décrète l'émancipation des serfs dans toute la Russie. Conservant aux seigneurs le droit sur la terre, il attribue au paysan, à titre d'usufruit perpétuel, la ferme qu'il habite, avec le droit de la racheter et de devenir propriétaire libre.

1875. Première représentation, à l'Opéra-Comique, de « Carmen » musique de Georges Bizet. Ce chef-d'œuvre — le croirait-on ? — fut mal accueilli du public, à tel point que le compositeur découragé disait à un de ses amis : « Décidément, je ne ferai plus de musique, je vais me chercher une place ».

1878. Traité de San Stefano, signé dans un faubourg de Constantinople, et qui règle, entre autres choses, l'indépendance de la Bulgarie. Ce traité, revisé et très atténué dans ses exigences par les puissances devint, quatre mois plus tard, le traité de Berlin.

1909. A Bruxelles, meurt Henriette Ronner, le fameux peintre des chats, dont les œuvres figurèrent dans toutes les grandes expositions européennes.

1916. La lutte reprend avec violence à Douaumont ; l'ennemi est contenu par nos troupes.

1918. A Brest-Litovsk est signée la paix entre l'Allemagne et la Russie bolcheviste.